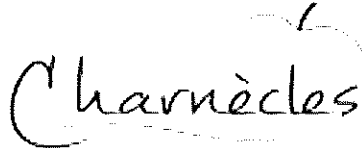


DEPARTEMENT DE L'ISERE



Charnecles

MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
SEANCE DU 06/04/2023  
Délibération N°2023-021**

<b>Nombre d'élus: 15</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt trois, le 6 avril à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
<b>Absent(s) : 1</b>	<b>Procuration(s) : 5</b>	
<b>Date de convocation : 29/03/2023</b>		

Etaients présents :

Nadine REUX, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST (a quitté l'assemblée à 20h19), Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;  
Séverine FAISST a donné pouvoir à Marie-Christine ROBIN, à partir de 20h19;  
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Gilles LANÇON;  
Pascal PRALY a donné pouvoir à Yvette COLLIAT;  
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX;

Absents :

Maryse BOUCLET.

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23  
FEVRIER 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 Février 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 14 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

## DÉLIBÉRATION 2023 – 021 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le maire **INFORME** l'assemblée de la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs.

Elle **PRECISE** qu'il y a actuellement deux postes vacants dans la collectivité et qu'il convient de les supprimer du tableau des effectifs. Elle propose donc de modifier le tableau en supprimant un poste d'attaché et un poste de rédacteur principal, tous deux étant des postes à temps complet.

Elle **DIT** également qu'il convient d'acter la création d'un poste en raison de la prochaine titularisation d'un agent au service administratif.

Elle **PROPOSE** donc modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS-Emplois permanents							
Date délib	Décision	Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	TC/TP	Temps de travail
30/03/2017	création	Administrative	C	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1 ère classe 6 ème échelon	TC	100 %
16/02/2006	création	Administrative	C	adjoint administratif	adjoint administratif 6 ème échelon	TC	100 %
06/04/2023	création	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 11 ème échelon	TC	100 %
09/11/1999	création	Technique	C	adjoint technique	adjoint technique 3 ème échelon	TC	100 %
27/09/2012	création	technique	C	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal 7 ème échelon	TC	100 %
16/12/2002	création	technique	C	adjoint technique	adjoint technique Principal de 2 ème classe 8 ème échelon	TNC	90 %
18/11/2003	création	technique	C	adjoint technique	adjoint technique 4 ème échelon	TNC	78 %
18/09/2003	création	société	C	ATSEM ppl 1ère classe	ATSEM principal de 1 ère classe 8 ème échelon	TNC	80,00 %
13/12/2018	création	société	C	ATSEM ppl 2ème classe	ATSEM principal 2ème classe 4 ème échelon	TNC	90,00 %
22/09/1988	création	sportive	B	ETAPS	ETAPS Principal 1 ère classe 11 ème échelon	TNC	53 %

TABLEAU DES EMPLOIS-Emplois non permanents							
21/01/2021	recrutement accroissement d'activité	Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif contractuel	TNC	50 %
21/01/2021	recrutement accroissement d'activité	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC	63,00 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ** par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 1 abstention », à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications proposées.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 11/04/2023

Le Maire,  
**Nadine REUX**



